BULLETIN INFOaction

COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

30th Anniversary

30th Anniversary
Volume 7, no 1

GROUP OF FIVE
- 1 -

30 YEARS! WHERE HAS THE TIME GONE?
- 2 -

AS THE YEAR BEGINS
- 3 -

MEMORIES ...
- 3 -

THE OFFICE OF THE COMMISSIONER'S FIVE ANTENNAE
- 6 -

BEFORE CROWN AGENTS, DO YOU HAVE ANY RIGHTS?
- 7 -

LISTENING TO YOUNG CANADIANS
- 8 -

CHATTING WITH THE COMMISSIONER
- 9 -

GROUP OF FIVE

Five Commissioners of Official Languages have watched over Canada's official languages program. During their mandates, federal services to Canadians in both official languages have improved, minority language communities across the country have gained control of institutions vital to their development, and more Canadians have become bilingual. On the thirtieth anniversary of the Office of the Commissioner of Official Languages, we salute their many accomplishments.

OFFICE OF THE COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES
COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

BULLETIN INFOaction

COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

30 YEARS! WHERE HAS THE TIME GONE?
- 2 -

AS THE YEAR BEGINS
- 3 -

MEMORIES ...
- 3 -

THE OFFICE OF THE COMMISSIONER'S FIVE ANTENNAE
- 6 -

BEFORE CROWN AGENTS, DO YOU HAVE ANY RIGHTS?
- 7 -

GROUP OF FIVE

Five Commissioners of Official Languages have watched over Canada's official languages program. During their mandates, federal services to Canadians in both official languages have improved, minority language communities across the country have gained control of institutions vital to their development, and more Canadians have become bilingual. On the thirtieth anniversary of the Office of the Commissioner of Official Languages, we salute their many accomplishments.

30 YEARS! WHERE HAS THE TIME GONE?

Thirty years is not a long time in the history of a country. Yet noble pages of that history have been written since the creation of the Official Languages Bureau, as the Office of the Commissioner was first called. It was on July 9, 1969, that the Canadian Parliament adopted the Official Languages Act, and that it came into effect on September 7 of that year.

In order to implement the new Act, the legislator introduced a number of measures, including one establishing the position of Commissioner of Official Languages and setting out its duties and powers. On April 1, 1970, Keith Spicer, a young university professor and journalist, became the first Commissioner. He had to create everything almost from scratch. Very early in his term, Keith Spicer set the tone for what was to become a marvellous adventure that still continues. The Official Languages Bureau was born, and an eventful life awaited it!

Those first years were no bed of roses. Just ask Keith Spicer. But over the years, the Office of the Commissioner protected Canadians' language rights. It closely monitored the implementation of the Official Languages Act within federal institutions. The agency experienced both tumultuous periods and days of glory and success. It worked unflaggingly to promote the development and vitality of the official language communities and to promote the Act and linguistic duality in Canadian society.

Since 1970, the Office of the Commissioner has been first and foremost a team of people who believe firmly in the mission that the Act has conferred on them. That is what Dyane Adam wanted to highlight at a simple celebration that quickly took on the air of a family reunion. It all took place in Ottawa last November 16 in an atmosphere of warm nostalgia. Keith Spicer and Victor C. Goldbloom were at the party, as were many former employees of the Office of the Commissioner. To everyone's regret, Maxwell Yalden was on a business trip outside the country and D'Iberville Fortier was ill and could not join the celebration.

INFOACTION is marking the event with a few pages from the family album. These photos, stories and reminiscences will remind you that, over the years, stalwart teams of public servants have supported the commissioners since 1970, and that they believed and still believe that the official languages are an essential part of what makes Canada such a good country to live in.

Hats off to all those who built the Office of the Commissioner!

AS THE YEAR BEGINS

There is an old saying that hours may pass slowly, but years always pass quickly. Yet the hours of the first year of the new millennium passed quickly ... and here we are already in 2001. Rather than delivering the traditional New Year's message, I would like to share a thought from one of my favourite authors, Paulo Coehlo: "There is a universally understood language ... It is the language of enthusiasm, of the things done with love, with passion, to achieve a result that one wants and believes in. When you really want something, the whole universe conspires to help you achieve it." (The Alchemist, 1998, our translation.)

It is that language of the heart that will make the vision of a proud and dynamic Canada a reality. I wish it for you and for our country.

Dyane Adam

MEMORIES ...

Reminiscences from some employees who have worked for the Office for 20 years or more and some others who worked in the regions.

One of my most vivid memories of my time at the Office of the Commissioner of Official Languages is meeting with Maxwell Yalden, the second commissioner, when he hired me. "Your territory extends to the Pacific and it is your responsibility to make the greatest possible number of Canadians aware of the existence of the Official Languages Act and what it means in terms of receiving and providing services. (Our translation) And then he wished me the best of luck!

So how was I going to do it? After studying a map of the vast territory assigned to me, I decided to make maximum use of radio and television to communicate the Office of the Commissioner's message. I had myself invited to every conference and meeting possible. Each time, I urged people to exercise their right to be served in their own language, particularly French, in federal offices. I insisted that they contact our office if they could not get service in their own language. Once I had an officer with me, we could normally settle complaints quickly and simply. It was a time when the bureaucracy was simpler and more effective, perhaps because it was less centralized.

Maurice Gauthier
First representative of the Commissioner in Manitoba and Saskatchewan (1978-1985)

I've been at the Office of the Commissioner nearly 20 years. Why so long? Quite simply, because I believe in what I do; otherwise, I would be somewhere else. Here, I have confidence in what I accomplish. I feel that my work helps make a difference in Canadian society. That is what motivates me every day.

Marc Robert

For almost 20 years, the Office of the Commissioner has given me an opportunity for growth and self-affirmation. And it's given me a chance to work with incredible people. I continue to work at the Office of the Commissioner because it's like a big family.

Sylvie Parent

I've worked at the Office of the Commissioner since 1987. As the Commissioner's representative in Alberta, British Columbia and the three territories, I have had the unique opportunity to work with three commissioners and with many outstanding colleagues, people motivated by profound convictions and values. Thanks to the Official Languages Act and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the Office of the Commissioner has been able to promote the official language communities' development and vitality. We have often acted as the government's conscience in its relations with the minority official language communities and Canadian society.

Nice work if you can get it!

Deni Lorieau

On two occasions, I was asked to become the Commissioner's first representative in Ontario and to open a regional office in Sudbury. I finally agreed to represent Commissioner Maxwell Yalden in the country's most populous province.

My time there gave me a chance to meet many Ontarians, both Francophone and Anglophone, who believed in the value of official languages. Not being from Ontario, I was touched by the welcome I received from Ontarians, be it in Windsor, Thunder Bay, Wawa, Rockland or Mattawa.

Jeanne Renault

What am I doing at the Office of the Commissioner after 20 years ?

What brought me to the Office in 1980 was a strong academic interest in linguistic rights. What has kept me here for over 20 years is the sense of pride I have in helping to put these rights into practice. We still refer from time to time to working for "a cause." A cause can wear you down if you're fighting a losing battle. That's not the sense I have, obviously.

It's also important to me that the Office of the Commissioner is a small organization, compared with most federal institutions. Generally, we all know each other and, because of that, there has always been a strong sense of working together and a willingness to help that goes beyond one's duties. I was fortunate to join the Office of the Commissioner 20 years ago, and I'm glad to be here still.

David Phillips

As the saying goes, "time flies when you're having fun". Even though I've been working within the federal Official Languages Program for my entire career, I can hardly believe that it has already been 27 1/2 years. When I started with the Public Service Commission in June 1973, my first job was a logical extension of my recently acquired Honours BA in linguistics and languages. As a native of Stratford, Ontario, and as an only partially bilingual Anglophone with the federal government in the 1970s, I was somewhat of a rarity there, and I ended up working in a near-perfect environment to allow me to improve my language skills and become fluent in French. By 1980, with my bilingual skills in hand, I felt I was ready to defend Canadians' language rights by working as a complaints investigator and special studies officer at the Office of the Commissioner of Official Languages.

In 1987, I was the first employee to work in the Office of the Commissioner's newly opened Toronto office, where I was part of the "Sky Team" trying to bring English-speaking

and French-speaking Ontarians to a better understanding of one another. My career of over 20 years at the Office of the Commissioner has given me the opportunity to work with four of Canada's five commissioners. As the months and years flash by, being part of the team of Canada's language ombudsman, attempting to bridge the gaps between Canada's two solitudes, and trying to work as an agent of change in Canadian society remains a challenging and rewarding task!

Janette Hamilton

Over the past 25 years, I have seen the Office of the Commissioner become one of the most important institutions in Canada. I am privileged to have been able to work here in both official languages, but thanks to the Act, I could choose to work in my mother tongue.

Claire Trepanier

As a native of Russell, Ontario, where Francophones are a minority, recognition of the status of the two official languages is a fundamental value for me. Although I was a little young to appreciate the impact of the adoption of the first Official Languages Act in 1969, I have made up for it since by helping to promote the principles of linguistic duality in my community and at the Office of the Commissioner of Official Languages, where I have held a number of positions. Since I started in 1976, I have been pleased to observe a growing mutual respect between the members of the two language communities, not just in my hometown but across the country.

Diane Côté

As a member of a minority community who lived in Alberta for a few years before joining the Office of the Commissioner, I saw my job as an opportunity to make a modest contribution to better relations between the heirs of these two great European cultures. While helping to implement the Official Languages Act in Western and Northern Canada, I also had an opportunity to get to know communities that were prepared to be fully part of the Canadian social fabric and to play a tangible role in making language rights a reality.

Those few years in Alberta left me with some unforgettable memories, unbreakable friendships and a greater appreciation of the challenges and opportunities that our official language communities face.

Gérard Finn
First representative of the Commissioner of Official Languages in Alberta

I began my career in the federal public service at the Office of the Commissioner; I have been here over 21 years now. Why so long at the Office of the Commissioner of Official Languages? Primarily because it is a small organization ... a family! I feel at home there, because everyone knows each other so well. I feel as if everyone contributes to everyone else's success and, because the people here are so committed and charming, it is a very satisfying place to work.

Louise Dubé

What makes me tick ?

A very large spring located just below the spleen – I wind it up every Sunday night, and it keeps me going until Friday at noon. I'm looking for a bigger spring to see me right through to the end of Saturday...

What is an English-speaking Calgarian doing working for the Commissioner of Official Languages? I fell in love with the French language during a high school exchange program, when I spent two weeks in Donnacona learning the language from a family as large and noisy as my own.

When I was offered a job at the Office of the Commissioner of Official Languages in 1981, I moved to Ottawa from Vancouver to accept it. Since then, my work has taken me all over Canada and introduced me to all kinds of people from a serial murderer to Mounties to MPs. (On the whole, I prefer the Mounties.) My last project was a special study of official languages in high performance sport, during which I met athletes, coaches, and sports administrators and visited national sport centres - including, to my delight, the one in Calgary.

My ideal is for everyone to enjoy the linguistic and cultural diversity that makes this country great.

Mary Lee Bragg

I have thoroughly enjoyed working with four of the five Commissioners of Official Languages over the past 19 years. The time I have spent in the Investigations Branch of the Office, first as an investigator and then as a manager of investigations, has been a highlight of my career in the public service. Not only have I been able to assist Canadians in obtaining federal government services in their preferred official language but, on a more personal level, I have been given a golden opportunity to improve my own ability in French. For this I am very grateful.

David Snook

THE OFFICE OF THE COMMISSIONER'S FIVE ANTENNAE

The term "antenna" comes from Keith Spicer, the first Commissioner of Official Languages. That's what he called the first regional Office of the Commissioner when, in early 1977, he decided to set up an office in the Atlantic provinces, in Moncton. Robert Pichette was the Commissioner's very first regional representative.

The first regional office, like those that would follow, had a mandate to establish and maintain close relations with the official language communities and federal public servants in the region in order to inform them and raise awareness of the rights and obligations established in the Official Languages Act. The regional office was also to maintain close links with the region's linguistic majority.

In 1978, Maxwell Yalden recruited a deputy minister in the government of Manitoba, Maurice Gauthier, to set up a second "regional antenna" in Winnipeg, this time for the Western provinces. These first two offices proved very important, on the one hand, in providing a presence for the Office of the Commissioner outside Ottawa and thus serving the public better, and, on the other, in representing regional needs and accomplishments at the national office.

In 1981, Mr. Yalden opened three more regional offices. Joan Gavan was the first representative at the Quebec office, in Montreal. Jeanne Renault opened the first Ontario regional office, in Sudbury, while Gérard Finn opened the Edmonton office to provide greater representaion in Alberta, British Columbia and the Yukon.

In 1987, D'Iberville Fortier moved the Ontario regional office to Toronto because of the large number of federal regional offices in the Queen City. Monique Cousineau opened that office.

The Office of the Commissioner is proud of these "five regional antennae," which have given it a presence across Canada since 1977.

Jeanne Renault
Atlantic Region

Gérard Gagnon
Manitoba and Saskatchewan Region

Eva Ludvig
Quebec Region

Deni Lorieau
Alberta, British Columbia, Northwest Territories and Yukon Region

Karsten Kaemling
Ontario Region

BEFORE CROWN AGENTS, DO YOU HAVE ANY RIGHTS?

You certainly do! Language rights, at least. For a number of years, plaintiffs and jurists' associations have been telling the Office of the Commissioner about the difficulties some people have in exercising their language rights before federal tribunals.

Commissioner Adam saw the need to conduct a study regarding the Department of Justice's official language obligations. The Study of the Official Language Obligations of Federal Crown Agents in the Province of New Brunswick, made public on December 12, deals more specifically with the Department of Justice's obligations when it chooses to call on lawyers from private firms to act as official Crown agents, both in civil and criminal cases.

The study did not, of course, review the situation in every court in Canada. Although it was limited to reviewing the situation in New Brunswick, however it still has a national impact. It examined the effectiveness of the administrative procedure currently used by the Department of Justice, which is the same everywhere in the country. The study was intended to ensure that Crown agents fully respect the linguistic obligations applicable to the administration of justice. When the Department gives a lawyer in private practice a mandate to represent it, it must take its linguistic obligations into account.

In addition to the consultations carried out in the preparation of this study, there was a review of documents prepared by the Department of Justice regarding the Terms and Conditions of Appointment of Crown Agents and the attendant Guidelines. The Commissioner came to the conclusion that certain changes had to be made to help Crown agents to respect their linguistic obligations. After identifying four major problems, she made recommendations regarding them.

We encourage you to check out the study by visiting the OCOL Internet site at www.ocol-clo.gc.ca or by calling us at 1 877 996-6368. If you ever find yourself in a federal court in a criminal or civil matter, it is essential that you know your language rights.

Vol. 7 – no 1

LISTENING TO YOUNG CANADIANS

As part of the youth consultation already under way, Dyane Adam met with delegates to the Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest, held in Winnipeg last November 9 and 10. During this meeting, the exchanges and discussions were primarily about the values that are fundamental to young people and the specific expectations and needs of young Canadians in linguistic minority communities.

THE REPORTERS OF TOMORROW? WHO KNOWS?

They are 11, 15 or 17. They are students in Francophone high schools across Canada. Perhaps someday one or more of them will become famous reporters. Why? Because in 2001 they will take part in the YOUNG REPORTER (RADIO) CONTEST.

YOUNG REPORTER (RADIO) CONTEST.

The Office of the Commissioner of Official Languages is participating once again in this, the ninth edition of the Prix de la francophonie of the Association canadienne de langue française for the YOUNG REPORTER (RADIO) CONTEST.

The young participants in the contest must send in a draft report on the theme "People and things that increase the influence of French", as well as an audio cassette on which they briefly introduce themselves. The winning reports will be broadcast on the stations of the Alliance des radios communautaires during the Semaine nationale de la francophonie, from March 11 to 25, 2001.

There are four regional prizes of $300 scholarships, and Dyane Adam, Commissioner of Official Languages, will present a $700 scholarship to the national winner.

LISTENING TO YOUNG CANADIANS

As part of the youth consultation already under way, Dyane Adam met with delegates to the Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest, held in Winnipeg last November 9 and 10. During this meeting, the exchanges and discussions were primarily about the values that are fundamental to young people and the specific expectations and needs of young Canadians in linguistic minority communities.

THE REPORTERS OF TOMORROW? WHO KNOWS?

They are 11, 15 or 17. They are students in Francophone high schools across Canada. Perhaps someday one or more of them will become famous reporters. Why? Because in 2001 they will take part in the YOUNG REPORTER (RADIO) CONTEST.

YOUNG REPORTER (RADIO) CONTEST.

The Office of the Commissioner of Official Languages is participating once again in this, the ninth edition of the Prix de la francophonie of the Association canadienne de langue française for the YOUNG REPORTER (RADIO) CONTEST.

The young participants in the contest must send in a draft report on the theme "People and things that increase the influence of French", as well as an audio cassette on which they briefly introduce themselves. The winning reports will be broadcast on the stations of the Alliance des radios communautaires during the Semaine nationale de la francophonie, from March 11 to 25, 2001.

There are four regional prizes of $300 scholarships, and Dyane Adam, Commissioner of Official Languages, will present a $700 scholarship to the national winner.

CHATTING WITH THE COMMISSIONER

The 30th anniversary of the Office of the Commissioner of Official Languages was a time for both joyful reunions and contemplation. INFOACTION took the opportunity to talk with Commissioner Dyane Adam.

Q Where was Dyane Adam 30 years ago?

A At Casselman High School, in eastern Ontario. I was in Grade 13. I really enjoyed school, but that didn't stop me from being active in a number of extracurricular activities.

Q Such as?

A President of the Student Council, which, unbeknownst to me, was preparing me for many tasks in later life. Socially, I was involved in a number of youth movements, such as Jeunesse rurale catholique. Social and cultural activities were at the top of the list. It was the era of the coffee house.

Q And discotheques?

A Of course! I always went to the traditional discotheque on Friday evening, especially since my boyfriend, who later became my life partner, was the popular DJ. We loved the Beatles and other English-language groups, but everything took place in French.

Q At 17, were you aware of the importance of the two official languages?

A I must admit that I wasn't. The world I lived in was predominantly Francophone. The few Anglophones I hung around with were bilingual. We lived in harmony in Casselman. All the classes at school were in French, except English, so we were bilingual. Living in Ontario, we had to be.

Q When did you become aware of the linguistic situation of the minority communities?

A As soon as I got to the University of Ottawa. Never before in my life had I felt like a "minority." All of a sudden, I realized I was, and it was sort of a cultural shock.

Q Weren't your courses offered in French?

A Yes, most of the courses in the Faculty of Arts were offered in both languages. However, my friend registered in sciences didn't have the same choice; the courses there were offered only in English. So I learned second-hand what bilingualism meant.

Q Did it bowl you over?

A I wasn't bowled over; but I was faced with what I then perceived to be a "confrontational" situation. At the age of 20, I realized that there was a real linguistic debate going on in Canada, and that I was part of it.

Q What was your attitude?

A Very positive as regards to bilingualism, which I quickly realized was essential to a successful career in Ontario. However, I always remained committed to French. I wrote my master's thesis in English and my doctoral thesis in French.

Q How would you have reacted if someone had told you that you would be the Commissioner of Official Languages some day?

A I would probably have wanted to know more. I didn't know the position existed or how important it was. As a student, I was much more concerned with my immediate needs; I was concentrating on doing well in my studies and carving out a place for myself in university life.

Q And your future? Had you made any choices?

A I knew very well that I would choose a service profession. I was very interested in helping people. I wanted to find a career that would deal with emotions and psychology, which is what I did.

Q Thirty years after the adoption of the Official Languages Act, you find yourself in Ottawa as the fifth commissioner. Why did you decide to celebrate the 30th anniversary?

A First of all, let's make it clear that it isn't the adoption of the Act that we're celebrating, but the 30th anniversary of the Office of the Commissioner as such. An institution that was a forerunner in the field of Canadians' language rights deserves to be celebrated. I wanted to honour my predecessors and their teams who built the Office of the Commissioner. They were pioneers. They should be remembered.

Q So 30 years ago, the creation of the Office of the Commissioner was a real innovation?

A That's right. It was unquestionably an innovation, not just in Canada but in the Western world. Creating an ombudsman position to protect language rights was in itself a recognition that these rights are an inextricable element of human rights. Canada was in the forefront in proclaiming human rights in general and language rights in particular. Don't forget that the ombudsman concept was not as generally accepted around the world 30 years ago.

Q Is the 30th anniversary celebration supposed to highlight the Office of the Commissioner's role as ombudsman?

A Not just that. In fact, the three components of the Office of the Commissioner's role form a unity. We are celebrating an institution that, for 30 years, has had three main roles: as ombudsman protecting language rights, as monitor of the application of the Official Languages Act within the federal government, and as advocate for the Act within Canadian society.

Q As broad a role as that?

A One of the most important roles, and one that the Office of the Commissioner has played since the beginning, is to "educate" Canadian society. This whole question of official languages was new, and it was reassuring for some and unsettling for others. It was not just the public that needed to be informed, so did the federal administration. The Office of the Commissioner worked hard to promote language rights of which most citizens were unaware. It had to define these rights in clear and comprehensive terms and act when they were not respected.

Q So along with other federal organizations, the Office of the Commissioner was doing pioneering work and helping to build this country?

A That's right. We have come a long way since April 1, 1970. The Office has made a distinguished contribution to ensuring that our national identity is based on Canadians' language rights. On this 30th anniversary, I wanted to pay homage to the four commissioners who came before me and to their teams who made the agency what it is. I wanted to underline the noteworthy contribution of the federal institutions working to implement the Official Languages Act.

Q The Office of the Commissioner is not just in Ottawa. Do the five regional offices that represent you in the major regions of Canada also have an important role to play?

A A role that should not be overlooked. The regional offices support all the Office of the Commissioner's activities. Our deliberations and decisions don't take place in a vacuum. Not everything happens in the National Capital Region. Take just one example: if I appear before a parliamentary committee, policy makers or certain departments, I must represent the country's different realities. Our research and our studies must have local and regional input, and it is the regional offices that help ensure that every region of the country is fairly represented. The teams at our five regional offices keep the Office of the Commissioner firmly anchored in the Canadian reality. They are an essential part of the institution's dynamic. The regional offices also give us a presence all across Canada.

Q Since the beginning, young Canadians have appeared to be a priority in the Office of the Commissioner's programs. Is that still the case?

A More than ever, especially since the Canadian youth of 2001 are the first generation of children of the Official Languages Act. The young people of today have had the advantage of growing up with bilingualism in action; their attitude to the official languages is completely different from that of the young people and adults of the 60s and 70s. My team and I undertook a nation-wide consultation to solicit their ideas, opinions and suggestions about the content of the youth programs. I want to listen to them.

Q So you want to hear what they have to say before undertaking major projects?

A I have to be open to what young people have to say, because they are the architects of tomorrow's society. They are the ones who will implement the decisions that we make today. They are the ones who will change Canadian society. As Commissioner of Official Languages, I want to understand how young people plan to contribute to this country's progress. This youth consultation process, which will take place over the course of the year, should illuminate our future youth-oriented activities. So I am undertaking this consultation with a lot of enthusiasm and hope.

Q In 30 years, these now-adult young people will be celebrating the Office of the Commissioner's 60th anniversary. How will they sum up your mandate, what will they think of it?

A I hope that these young people who have become our leaders will remember that Dyane Adam did everything she could to create a groundswell favourable to Canadian linguistic duality and the vitality of the official languages communities.

Q And what are your hopes for the Office of the Commissioner of 2030?

A That it will remain what it is today, a valiant team that is dedicated to the task and believes in the importance of its mandate: working to continue building our country. This is how the Commissioner can be an effective and dynamic agent of change.

MISSION STATEMENT

As an agent of change and ombudsman's office, the Office of the Commissioner of Official Languages has the mission of taking all measures intended to ensure the achievement of the three main objectives of the Official Languages Act, namely:

- the equality of English and French in Parliament, within the government of Canada, the federal administration and institutions subject to the Act;
- the preservation and development of official language communities in Canada;
- the equality of English and French in Canadian society.

OFFICE OF THE COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES / COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Chief Editor: **Lyne Ducharme**
Writer: **Monique Cousineau**
English Text Editing: **Colin Morton**
French Text Editing: **Henriette Levasseur**
Layout: **David Roach and Thérèse Boyer**

Canada Building
344 Slater Street
3rd Floor
Ottawa, Ontario K1A 0T8

Tel. : (613) 996-6368
Toll Free : 1 877 996-6368
Fax: (613) 943-2255
ISSN 1203-0996

E-mail: message@ocol-clo.gc.ca
Web site: www.ocol-clo.gc.ca

Think recycling!
Printed in Canada on recycled paper

BULLETIN INFOaction

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

30e ANNIVERSAIRE

30e anniversaire
Volume 7, no 1

LE GROUPE DES CINQ
- 1 -

30 ANS ! DÉJÀ 30 ANS !
- 2 -

EN CE DÉBUT D'ANNÉE
- 3 -

QUAND PARLENT LES SOUVENIRS
- 3 -

LES CINQ ANTENNES DU COMMISSARIAT
- 6 -

DEVANT LES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE, VOUS AVEZ DES DROITS ?
- 7 -

À L'ÉCOUTE DES JEUNES CANADIENS ET CANADIENNES
- 8 -

EN CONVERSATION AVEC LA COMMISSAIRE
- 9 -

LE GROUPE DES CINQ

Cinq Commissaires aux langues officielles ont veillé à la mise en œuvre du programme des langues officielles du Canada. Durant leur mandat, les services fédéraux fournis aux Canadiens et Canadiennes dans les deux langues officielles se sont améliorés; les communautés minoritaires de langue officielle d'un bout à l'autre du pays ont obtenu la gestion de leurs institutions, si importantes à leur épanouissement, et un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes sont devenus bilingues. À l'occasion du 30e anniversaire du Commissariat aux langues officielles, nous rendons hommage à leurs nombreuses réalisations.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES
OFFICE OF THE COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

BULLETIN INFOaction

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

30 ANS ! DÉJÀ 30 ANS !
-2-

EN CE DÉBUT D'ANNÉE
-3-

QUAND PARLENT LES SOUVENIRS
-3-

LES CINQ ANTENNES DU COMMISSARIAT
-6-

DEVANT LES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE, VOUS AVEZ DES DROITS ?
-7-

À L'ÉCOUTE DES JEUNES CANADIENS ET CANADIENNES

LE GROUPE DES CINQ

Cinq Commissaires aux langues officielles ont veillé à la mise en œuvre du programme des langues officielles du Canada. Durant leur mandat, les services fédéraux fournis aux Canadiens et Canadiennes dans les deux langues officielles se sont améliorés; les communautés minoritaires de langue officielle d'un bout à l'autre du pays ont obtenu la gestion de leurs institutions, si importantes à leur épanouissement, et un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes sont devenus bilingues. À l'occasion du 30e anniversaire du Commissariat aux langues officielles, nous rendons hommage à leurs nombreuses réalisations.

30 ANS ! DÉJÀ 30 ANS !

Trente ans, c'est si peu dans l'histoire d'un pays. Pourtant, de nobles pages ont été écrites depuis la création du Bureau des langues officielles, comme s'appelait autrefois le Commissariat aux langues officielles. C'est le 9 juillet 1969 que le Parlement canadien a adopté la Loi sur les langues officielles, qui est entrée en vigueur le 7 septembre de la même année.

Pour expliciter et mettre en œuvre la nouvelle Loi, le législateur prescrivait un certain nombre de corollaires, dont un prévoyait la création du poste de Commissaire aux langues officielles et en énumérait les attributions et les pouvoirs. Le 1er avril 1970, Keith Spicer, jeune professeur d'université et journaliste, fut nommé premier Commissaire. Il a dû tout créer à partir de presque rien. Très tôt dans son mandat, Keith Spicer a donné le ton à ce qui allait devenir une merveilleuse aventure qui se continue. Le Bureau des langues officielles était né, et une vie des plus mouvementées l'attendait !

Les premières années ne furent pas de tout repos. Il suffit d'en parler avec Keith Spicer, pour s'en convaincre. Au fil des ans, le Commissariat a été le protecteur des droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes. Il a veillé avec vigilance à l'application de la Loi sur les langues officielles au sein des institutions fédérales. L'organisme a traversé des périodes tumultueuses, puis il a connu des jours de gloire et de succès. Il s'est consacré au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle tout en faisant la promotion de la Loi et de la dualité linguistique auprès de la société canadienne.

Depuis 1970, le Commissariat, c'est d'abord et avant tout une équipe de personnes qui croit fermement en la mission que lui confère la Loi. Voilà ce que Mme Dyane Adam a voulu mettre en évidence à l'occasion d'une célébration toute simple qui a pris l'allure d'une réunion de famille. Le tout s'est déroulé à Ottawa le 16 novembre dernier dans un chaleureux esprit de réminiscence. Keith Spicer et Victor C. Goldbloom étaient de la partie, ainsi que de nombreux anciens employés du Commissariat. Au grand regret de tous, Maxwell Yalden, qui était en voyage d'affaires à l'extérieur du pays, et D'Iberville Fortier, qui a été retenu pour cause de maladie, n'ont pu participer à la fête.

INFOACTION souligne l'événement en vous présentant quelques feuillets tirés de l'album de famille. Ces photos, témoignages et souvenirs rappellent qu'au fil des ans, de braves équipes de fonctionnaires ont appuyé les commissaires qui se sont succédé depuis 1970 et qui ont cru, et croient encore, que les langues officielles sont au cœur de la qualité de vie au Canada.

À tous les artisans du Commissariat, Chapeau !

EN CE DÉBUT D'ANNÉE

Un grand sage a dit : « Les heures ont beau être longues, les années sont toujours courtes. » Les heures de la première année du nouveau millénaire ont pourtant été courtes... mais nous voilà quand même rendus en l'an 2001. Plutôt que de vous livrer un message traditionnel à l'occasion de cette nouvelle année, permettez-moi de partager avec vous une pensée d'un auteur que j'aime bien, Paulo Coehlo : « Il y a dans le monde un langage qui est compris de tous [...] C'est le langage de l'enthousiasme, des choses que l'on fait avec amour, avec passion, en vue d'un résultat que l'on souhaite obtenir ou en quoi l'on croit. Lorsque tu veux vraiment une chose, tout l'univers conspire à te permettre de réaliser ton désir. » (L'Alchimiste, 1998)

C'est par ce langage du cœur que s'actualisera pleinement la vision d'un Canada fier et dynamique. Je vous le souhaite et je le souhaite à tout le pays.

Dyane Adam

QUAND PARLENT LES SOUVENIRS

Suivent des témoignages de quelques employés qui travaillent au Commissariat depuis 20 ans ou plus et de certains autres qui ont œuvré en région.

Un des souvenirs les plus vivaces de mon stage au Commissariat aux langues officielles remonte à ma rencontre avec Maxwell Yalden, deuxième Commissaire, lorsqu'il m'a embauché. « Votre territoire s'étend jusqu'au Pacifique et votre responsabilité est de sensibiliser le plus grand nombre de Canadiens possible à l'existence de la Loi sur les langues officielles et à ce que ça peut vouloir dire sur le plan des services, autant pour ceux qui les reçoivent que pour ceux qui les dispensent. »

Et il me souhaita la meilleure des chances !

Comment m'y prendre pour accomplir cette tâche ? Après avoir étudié la carte du vaste territoire de la région dont j'étais responsable, je décidai d'utiliser la radio et la télévision au maximum afin de communiquer le message du Commissariat. Je me faisais inviter à tous les congrès et à toutes les rencontres possibles. À chaque fois, j'incitais fortement les gens à se prévaloir de leur droit d'être servi dans leur langue, plus particulièrement le français, lorsqu'ils se présentaient dans un bureau fédéral. J'insistais pour qu'ils communiquent avec notre bureau s'ils ne réussissaient pas à se faire servir dans leur langue. Dès qu'un agent se fût joint à moi, nous pouvions normalement régler les plaintes rapidement et simplement. C'était au temps où la bureaucratie était plus simple et plus efficace, peut-être parce qu'elle était moins centralisée.

Maurice Gauthier
Premier représentant du Commissaire dans la région du Manitoba et de la Saskatchewan (1978-1985)

Bientôt 20 ans que je suis au Commissariat. Pourquoi aussi longtemps ? Tout simplement parce que je crois en ce que je fais. Autrement, je serais ailleurs. Ici, j'ai confiance en ce que j'accomplis. J'ai le sentiment que mon travail contribue à créer une différence dans la société canadienne. Voilà ma motivation de tous les jours.

Marc Robert

Depuis près de 20 ans, le Commissariat m'a donné l'occasion de m'épanouir et de m'affirmer. Il m'a surtout permis de côtoyer des gens extraordinaires. Si je travaille toujours au Commissariat, c'est que j'y suis comme dans une grande famille.

Sylvie Parent

Je suis au service du Commissariat depuis 1987. En tant que représentant du Commissaire en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les trois territoires, j'ai eu l'occasion de travailler

avec trois commissaires et avec des collègues remarquables, des gens motivés par des convictions profondes et des principes de valeur. Grâce à la Loi sur les langues officielles et à la Charte canadienne des droits et libertés, le Commissariat a pu aider les communautés de langue officielle à se développer et à s'épanouir. Nous avons souvent agi comme conscience morale du gouvernement par rapport à son rôle auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire et auprès de la société canadienne.

Un travail valorisant s'il en est un !

Dení Lorieau

À deux reprises, on m'avait offert de devenir la première représentante du Commissaire en Ontario en ouvrant un bureau régional à Sudbury. En acceptant ce défi, j'ai eu le plaisir de représenter M. Maxwell Yalden dans cette province.

Mon séjour en Ontario m'a permis de rencontrer une foule d'Ontariens et d'Ontariennes, francophones et anglophones, qui croyaient en la valeur des langues officielles. N'étant pas originaire de l'Ontario, je fus touchée par l'accueil des Ontariens, ceux de Windsor, de Thunder Bay, de Wawa, de Rockland ou de Mattawa.

Jeanne Renault

Qu'est-ce que je fais au Commissariat aux langues officielles depuis 20 ans?

C'est un profond intérêt théorique à l'égard des droits linguistiques qui m'a amené au Commissariat en 1980. Je peux dire que, si j'y suis toujours après vingt ans, je le dois au sentiment de fierté que je ressens à contribuer à l'application de ces droits. Il nous arrive encore, de temps à autre, de dire que nous travaillons pour une « cause ». Une cause peut vous drainer si vous livrez une bataille perdue d'avance. Ce n'est pas l'impression que j'ai, évidemment.

J'apprécie aussi que le Commissariat aux langues officielles soit une petite organisation, si on la compare à la plupart des institutions fédérales. Comme nous nous connaissons pas mal tous, cela contribue à créer un solide esprit d'équipe et d'entraide qui va au-delà de nos fonctions. J'ai eu la chance d'entrer au Commissariat aux langues officielles il y a vingt ans et je suis toujours heureux d'y être.

David Phillips

Comme on dit, « le temps passe vite lorsqu'on s'amuse ». Même si je travaille pour le Programme des langues officielles du gouvernement fédéral depuis le début de ma carrière, j'arrive à peine à croire que cela fait déjà vingt-sept ans et demi. Mon premier emploi au sein de la Commission de la fonction publique, décroché en juin 1973, était une continuation logique après l'obtention de mon baccalauréat spécialisé en linguistique et en langues. Dans les années 70, il y avait peu de fonctionnaires anglophones originaires de Stratford, en Ontario, à être partiellement bilingues, je me suis donc retrouvée dans un milieu presque idéal pour améliorer mon français, au point de le parler couramment. En 1980, fort de mon bilinguisme, j'ai senti que j'étais prête pour défendre les droits linguistiques des Canadiens en occupant un poste d'enquêteur sur les plaintes et d'agent des études spéciales au Commissariat aux langues officielles.

En 1987, j'étais la première employée à travailler au bureau du Commissariat, qui venait d'ouvrir à Toronto; je faisais partie de la « Sky Team », créée pour aider les Ontariens francophones et anglophones à mieux se comprendre. Au cours de ma carrière de vingt ans et demi au Commissariat, j'ai eu l'occasion de côtoyer quatre des cinq commissaires du Canada. Même après des mois et des années, faire partie de l'équipe de l'ombudsman responsable des questions linguistiques au pays, tenter de rapprocher les deux solitudes

du Canada et essayer d'être un agent de changement au sein de la société demeurent un défi exigeant, mais tellement stimulant!

Janette Hamilton

Au cours des 25 dernières années, j'ai vu le Commissariat devenir une des institutions les plus importantes au Canada. Je me sens privilégiée d'avoir pu y travailler dans les deux langues officielles, et grâce à la Loi, j'ai pu choisir de travailler dans ma langue maternelle.

Claire Trepanier

Née à Russell (Ontario), où les francophones vivent en situation minoritaire, la reconnaissance du statut de chacune des deux langues officielles est pour moi une valeur fondamentale. Même si j'étais un peu jeune pour réaliser l'impact qu'aurait l'adoption de la première Loi sur les langues officielles en 1969, j'ai pu me rattraper depuis en contribuant à la promotion des principes de la dualité linguistique dans ma localité et au sein du Commissariat aux langues officielles où j'ai occupé diverses fonctions. Depuis mon entrée en poste en 1976, j'ai constaté avec plaisir une évolution quant au respect mutuel entre les membres des deux communautés linguistiques, non seulement dans mon village natal, mais aussi dans tout le pays.

Diane Côté

À titre de citoyen provenant d'un milieu minoritaire et ayant vécu en Alberta pendant quelques années, j'ai perçu mon entrée au Commissariat comme une occasion de contribuer modestement à un rapprochement entre les héritiers des deux grandes cultures de souche européenne. Tout en contribuant à la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles dans l'Ouest et dans le Nord, mon travail fut pour moi l'occasion de mieux connaître des communautés disposées à pleinement s'intégrer au tissu social canadien et à participer de façon tangible à la concrétisation des droits linguistiques.

Je conserve de mon séjour de quelques années en Alberta des souvenirs inoubliables, des amitiés indéfectibles et une meilleure appréciation des défis et des occasions qui s'offrent à nos communautés de langue officielle.

Gerard Finn
Premier représentant du Commissaire aux langues officielles en Alberta

C'est au Commissariat que j'ai commencé ma carrière dans la fonction publique fédérale il y a maintenant plus de 21 ans. Pourquoi si longtemps au Commissariat aux langues officielles ? Principalement parce que c'est un petit organisme... une famille ! Je m'y sens comme chez moi, tellement tous se connaissent ! J'ai le sentiment que chacun et chacune participe aux succès des autres et comme le Commissariat compte des gens engagés et engageants, y travailler est très valorisant.

Louise Dubé

Qu'est-ce qui m'anime ? (What makes me tick?)

Un immense ressort, situé juste sous la rate, que je tends le dimanche soir et qui ne se détend que le vendredi midi. Je suis à la recherche d'un ressort encore plus gros, grâce auquel je me rendrais ainsi jusqu'au samedi soir...

Pour continuer sur une note plus sérieuse, qu'est-ce qui peut bien amener une Calgérienne anglophone à travailler pour le Commissaire aux langues officielles ? J'ai découvert la langue française au cours de mes études secondaires en participant à un échange, qui me permit de vivre à Donnacona pendant deux semaines dans une famille qui ressemblait beaucoup à la mienne : nombreuse et bruyante !

Lorsqu'on m'a offert un emploi au Commissariat aux langues officielles en 1981, j'ai donc quitté Vancouver pour m'installer à Ottawa. Depuis, mon travail m'a amenée partout au Canada et m'a donné l'occasion d'entrer en contact avec toutes sortes de personnes, allant d'un tueur en série à des agents de la Gendarmerie royale et à des députés. (Soit dit en passant, je préfère les agents.) Mon dernier projet consistait en une étude spéciale sur la place des langues officielles dans le sport de haut niveau, au cours de laquelle j'ai rencontré des athlètes, des entraîneurs et des administrateurs du milieu du sport, et visité des centres nationaux du sport, dont celui de Calgary, pour mon plus grand plaisir.

J'ai comme idéal que chacun puisse profiter de la diversité linguistique et culturelle qui enrichit tellement notre pays.

Mary Lee Bragg

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec quatre des cinq Commissaires aux langues officielles au cours des dix-neuf dernières années; le temps que j'ai passé à la Direction générale des enquêtes du Commissariat, d'abord à titre d'enquêteur et ensuite en tant que gestionnaire des enquêtes, a été un moment fort de ma carrière au sein de la fonction publique. En plus d'aider des Canadiens à obtenir des services fédéraux dans la langue officielle de leur choix, j'ai eu, sur le plan personnel, l'occasion rêvée pour perfectionner mon français. Et j'en suis très reconnaissant.

David Snook

LES CINQ ANTENNES DU COMMISSARIAT

L'appellation « antenne » est de Keith Spicer, premier Commissaire aux langues officielles. C'est ainsi qu'il a qualifié le premier bureau régional du Commissaire lorsqu'au début de 1977, il a pris la décision d'installer un bureau régional dans les provinces de l'Atlantique, soit à Moncton. Monsieur Robert Pichette a été le tout premier représentant du Commissaire en région.

Le premier bureau régional, comme les autres qui ont suivi, avait pour mandat d'établir et de maintenir des rapports étroits avec les communautés de langue officielle et avec les fonctionnaires fédéraux de la région afin de les informer et de les sensibiliser aux droits et aux obligations de la Loi sur les langues officielles. Le bureau régional devait aussi entretenir des liens étroits avec la majorité linguistique de la région.

En 1978, Maxwell Yalden a recruté un sous-ministre dans le gouvernement du Manitoba, M. Maurice Gauthier, pour installer à Winnipeg une deuxième « antenne régionale », cette fois pour l'Ouest du pays. Ces deux premiers bureaux se sont avérés des plus importants, d'une part, pour assurer la présence du Commissariat à l'extérieur d'Ottawa, et ainsi mieux desservir le public, et d'autre part, pour représenter les besoins et les réalisations régionales auprès de l'administration centrale.

En 1981, M. Yalden a ouvert trois autres bureaux régionaux. Madame Joan Gavan fut la première représentante du bureau du Québec, à Montréal. Madame Jeanne Renault a ouvert le premier bureau régional de l'Ontario, à Sudbury, et M. Gérard Finn a ouvert celui d'Edmonton, ce qui permit une meilleure représentation de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

En 1987, le Commissaire D'Iberville Fortier déménagea le bureau régional de l'Ontario à Toronto, en raison de la forte représentation de bureaux régionaux fédéraux dans la Ville Reine. C'est Monique Cousineau qui a ouvert ce bureau.

Le Commissariat est fier de ses « cinq antennes régionales » qui, depuis 1977, le rendent présent partout au Canada.

INFOACTION est fier de vous présenter les cinq représentants de Mme Dyane Adam.

Jeanne Renault
Region de l'Atlantique

Gérard Gagnon
Region du Manitoba et de la Saskatchewan

Eva Ludvig
Region du Québec

Deni Lorieau
Region de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

Karsten Kaemling
Region de l'Ontario

DEVANT LES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE, VOUS AVEZ DES DROITS ?

Évidemment que vous en avez ! Du moins des droits linguistiques. Depuis plusieurs années, des plaignants et des associations de juristes ont porté à l'attention du Commissariat, les difficultés qu'éprouvent certains accusés à exercer leurs droits linguistiques devant des tribunaux fédéraux.

Madame Adam y a vu la nécessité de mener une étude traitant des obligations du ministère de la Justice en matière de langues officielles. L'étude Obligations des représentants de la Couronne fédérale en matière de langues officielles dans la province du Nouveau-Brunswick, rendue publique le 12 décembre dernier, aborde plus spécifiquement les obligations du ministère de la Justice lorsqu'il choisit de faire appel, tant dans les affaires civiles que dans les affaires criminelles et pénales, à des avocats de cabinets privés pour agir comme représentants officiels de la Couronne.

L'étude n'a pas vérifié la situation dans toutes les cours du Canada. Bien qu'elle se soit limitée à vérifier la situation telle qu'elle se présente au Nouveau-Brunswick, elle a tout de même un impact national. Elle a examiné l'efficacité de la procédure administrative actuelle mise en œuvre par le ministère de la Justice partout au pays. L'étude a voulu s'assurer que les représentants de la Couronne respectent entièrement les obligations linguistiques applicables dans le domaine de l'administration de la justice. Lorsque le ministère donne un mandat de représentation à un avocat d'un cabinet privé, il doit tenir compte de ses obligations linguistiques.

Les consultations menées au cours de la préparation de l'étude ont été accompagnées d'un examen de documents élaborés par le ministère de la Justice relatifs aux Conditions de nommer des représentants de la Couronne et aux Lignes directrices y afférentes. La Commissaire en est venue à la conclusion que certaines modifications doivent être apportées pour aider les représentants de la Couronne à respecter leurs obligations linguistiques. Après avoir cerné quatre problèmes majeurs, elle a formulé des recommandations pour les résoudre.

Nous vous invitons à prendre connaissance de cette étude en visitant le site Internet du Commissariat www.ocol-clo.gc.ca ou en communiquant avec nous au 1 877 996-6368. Si vous deviez faire l'objet d'une poursuite en matière criminelle ou si une instance civile devait avoir lieu contre

vous devant un tribunal fédéral, il serait très important que vous connaissiez vos droits linguistiques.

À L'ÉCOUTE DES JEUNES CANADIENS ET CANADIENNES

Dans le cadre de la Consultation Jeunesse déjà en cours, Mme Dyane Adam a rencontré les délégués au Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest tenu à Winnipeg les 9 et 10 novembre dernier. Lors de cette rencontre, les échanges et les discussions ont porté principalement sur les valeurs fondamentales

des jeunes ainsi que sur les attentes et les besoins particuliers de la jeunesse canadienne vivant en situation minoritaire.

REPORTERS DE DEMAIN ? QUI SAIT ?

Ils ont 11, 15 ou 17 ans. Ce sont des étudiants du secondaire des écoles francophones du Canada. Peut-être qu'un jour, l'un ou même plusieurs d'entre eux deviendront de célèbres reporters. Pourquoi ? Parce qu'en 2001, ils auront participé au CONCOURS JEUNE REPORTER-RADIO.

CONCOURS JEUNE REPORTER-RADIO

Le Commissariat aux langues officielles s'associe de nouveau cette année à la neuvième édition des Prix de la francophonie de l'Association canadienne de langue française pour la réalisation du CONCOURS JEUNE REPORTER-RADIO.

Les participants ont fait parvenir un reportage traitant du thème : « Des gestes et des gens qui font rayonner le français », ainsi qu'une cassette audio sur laquelle ils se présentent brièvement. Les reportages gagnants seront diffusés sur les ondes des radios de l'Alliance des radios communautaires pendant la semaine nationale de la francophonie, soit entre le 11 et le 25 mars 2001.

On remettra 4 bourses de 300 $ pour les prix régionaux et Mme Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles, remettra une bourse de 700 $ au grand gagnant national.

vous devant un tribunal fédéral, il serait très important que vous connaissiez vos droits linguistiques.

À L'ÉCOUTE DES JEUNES CANADIENS ET CANADIENNES

Dans le cadre de la Consultation-Jeunesse déjà en cours, Mme Dyane Adam a rencontré les délégués au Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest tenu à Winnipeg les 9 et 10 novembre dernier. Lors de cette rencontre, les échanges et les discussions ont porté principalement sur les valeurs fondamentales

des jeunes ainsi que sur les attentes et les besoins particuliers de la jeunesse canadienne vivant en situation minoritaire.

REPORTERS DE DEMAIN ? QUI SAIT ?

Ils ont 11, 15 ou 17 ans. Ce sont des étudiants du secondaire des écoles francophones du Canada. Peut-être qu'un jour, l'un ou même plusieurs d'entre eux deviendront de célèbres reporters. Pourquoi ? Parce qu'en 2001, ils auront participé au CONCOURS JEUNE REPORTER-RADIO.

CONCOURS JEUNE REPORTER-RADIO

Le Commissariat aux langues officielles s'associe de nouveau cette année à la neuvième édition des Prix de la francophonie de l'Association canadienne de langue française pour la réalisation du CONCOURS JEUNE REPORTER-RADIO.

Les participants ont fait parvenir un reportage traitant du thème : « Des gestes et des gens qui font rayonner le français », ainsi qu'une cassette audio sur laquelle ils se présentent brièvement. Les reportages gagnants seront diffusés sur les ondes des radios de l'Alliance des radios communautaires pendant la semaine nationale de la francophonie, soit entre le 11 et le 25 mars 2001.

On remettra 4 bourses de 300 $ pour les prix régionaux et Mme Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles, remettra une bourse de 700 $ au grand gagnant national.

EN CONVERSATION AVEC LA COMMISSAIRE

Tout en étant un temps de réflexion, le 30e anniversaire du Commissariat aux langues officielles a donné lieu à d'heureuses retrouvailles. INFOACTION est heureux de partager avec vous quelques propos échangés avec Mme Dyane Adam.

Q Où était Dyane Adam il y a 30 ans ?

R À l'école secondaire de Casselman, dans l'est de l'Ontario. J'étais en 13e année. Mes études m'intéressaient énormément, ce qui ne m'empêchait pas de m'engager activement dans une panoplie d'activités parascolaires.

Q Plus particulièrement ?

R La présidence du Conseil des étudiants qui, à mon insu, m'a préparée à de multiples tâches ultérieures. Socialement, j'étais engagée dans plusieurs mouvements de jeunes, par exemple la Jeunesse rurale catholique. L'organisation d'activités culturelles et sociales venait au premier rang. C'était au temps des boîtes à chansons.

Q Et des discothèques ?

R Bien sûr. Je participais fidèlement à la traditionnelle discothèque du vendredi soir, une activité qui m'intéressait d'autant plus que mon « chum », qui allait devenir mon compagnon de vie, en était le populaire disque-jockey. Nous adorions la musique des Beatles et celle d'autres groupes anglophones, mais toute l'animation de la soirée se faisait en français.

Q À l'âge de 17 ans, étiez-vous consciente de l'importance des deux langues officielles ?

R Je dois vous avouer que je ne l'étais pas. Le monde dans lequel je vivais était majoritairement francophone. Les quelques anglophones que je côtoyais étaient bilingues. Nous vivions dans l'harmonie à Casselman. À l'école, tout se déroulait en français, sauf les cours d'anglais. Nous étions bilingues. Vivant en Ontario, nous l'étions forcément.

Q À quel moment de votre vie êtes-vous devenue consciente de la situation linguistique des communautés minoritaires ?

R Dès mes premiers jours à l'Université d'Ottawa. Jamais auparavant je ne m'étais sentie « minoritaire ». Tout à coup, je m'en suis rendu compte, et ce fut en quelque sorte un choc culturel.

Q Les cours auxquels vous étiez inscrite n'étaient-ils pas offerts en français ?

R Oui, la plupart des cours de la Faculté des arts étaient offerts dans les deux langues. Par contre, mon ami inscrit en sciences n'avait pas le même choix; les cours qu'il suivait n'étaient offerts qu'en anglais. C'est donc par personne interposée que j'ai appris comment on vivait le bilinguisme.

Q Cela vous a bouleversée ?

R Sans être bouleversée, je faisais face à ce que je voyais comme étant une situation de « confrontation ». À 20 ans, je me rendais compte qu'il y avait, au Canada, un réel débat linguistique, et que j'en faisais partie.

Q Quelle a été votre attitude ?

R Très positive vis-à-vis le bilinguisme que je n'ai pas tardé à considérer comme une condition essentielle à la réussite d'une carrière en Ontario. Par contre, j'ai toujours tenu ferme au français. D'ailleurs, j'ai écrit ma thèse de maîtrise en anglais et ma thèse de doctorat en français.

Q Si on vous avait dit à ce moment-là qu'un jour vous deviendriez Commissaire aux langues officielles, quelle aurait été votre réaction ?

R J'aurais probablement voulu en savoir davantage. J'ignorais l'existence, l'importance et les fonctions de ce poste. En tant qu'étudiante, j'étais beaucoup plus à l'écoute de mes besoins immédiats. Le succès dans mes études me préoccupait et je voulais me tailler une place dans le milieu universitaire.

Q Et votre avenir ? Vous aviez fait des choix ?

R Je savais pertinemment que je choisirais une profession de service. Aider les gens à acquérir le bien-être me motivait. Je voulais m'orienter vers une carrière qui traiterait des émotions et de la psychologie. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait.

Q Trente ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, vous vous retrouvez à Ottawa en tant que cinquième Commissaire. Pourquoi avez-vous décidé de célébrer cet anniversaire ?

R Tout d'abord, précisons que ce n'est pas l'adoption de la Loi que nous avons célébrée, mais plutôt le 30e anniversaire du Commissariat. On se doit de célébrer une institution qui a agi comme précurseur dans le domaine des droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes. Je tenais à rendre hommage à mes prédécesseurs et à leurs équipes qui ont bâti le Commissariat. Ils furent des pionniers. Il faut le rappeler.

Q Il y a 30 ans, la création du Commissariat était donc une réelle innovation ?

R Il n'y a aucun doute que c'était une innovation, non seulement au Canada mais dans tout le monde occidental. En créant un poste d'ombudsman, de protecteur des droits linguistiques, on reconnaissait ces droits comme étant au cœur des droits de la personne. Le Canada a été à l'avant-garde dans le domaine de la proclamation des droits de la personne en général et des droits linguistiques en particulier. N'oublions pas que la notion d'ombudsman n'était pas tellement répandue il y a 30 ans.

Q Est-ce le rôle d'ombudsman du Commissariat que la célébration du 30e anniversaire veut mettre en évidence ?

R Pas exclusivement ce rôle. En réalité, les trois volets du mandat du Commissariat ne font qu'un. On célèbre une institution qui, depuis 30 ans, a agi sur trois plans principaux : celui d'ombudsman, en tant que protecteur des droits linguistiques, celui de vérificateur de l'application de la Loi sur les langues officielles au sein de l'administration fédérale, et celui de promoteur de la Loi auprès de la société canadienne.

Q Un rôle très vaste !

R Un rôle des plus importants, et cela depuis les premiers jours du Commissariat, qui a dû se faire « éducateur » auprès de la société canadienne. Toute cette question des langues officielles, c'était nouveau, rassurant pour les uns et troublant pour les autres. Il a fallu renseigner non seulement le public mais également l'appareil gouvernemental. Le Commissariat a travaillé ferme à faire valoir les droits linguistiques quasi ignorés par la majorité des citoyens. Il devait définir ces droits en termes clairs et compréhensibles et agir quand ils n'étaient pas respectés.

Q Avec d'autres organismes fédéraux, le Commissariat a donc fait un travail de pionnier, contribuant ainsi à l'édification du pays ?

R En effet. Nous en avons parcouru du chemin depuis le 1er avril 1970. Le Commissariat a contribué de façon remarquable à faire en sorte que notre identité nationale soit fondée sur les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens. À l'occasion du 30e anniversaire, je tenais à ce qu'on rende hommage aux quatre commissaires qui m'ont précédée et à leurs équipes qui ont fait évoluer l'organisme. Je tenais à souligner l'insigne contribution des institutions fédérales qui travaillent à la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles.

Q Le Commissariat n'est pas seulement à Ottawa. Les cinq bureaux régionaux qui vous représentent dans les grandes régions du Canada ont-ils, eux aussi, joué un rôle important ?

R Un rôle que nous ne pouvons passer sous silence. Les bureaux régionaux alimentent les actions de tout le Commissariat. Notre réflexion, nos décisions ne se prennent pas en vase clos. Tout ne se passe pas dans la région de la capitale nationale. Un exemple entre plusieurs : si j'interviens auprès d'un comité parlementaire, auprès de décideurs politiques ou auprès de certains ministères, je dois représenter les différentes réalités du pays. Nos recherches et nos études doivent tenir compte des réalités locales et régionales et ce sont les bureaux régionaux qui contribuent à assurer la juste représentation de chacune des régions du pays. Ce sont les équipes de nos cinq bureaux qui gardent le Commissariat ancré dans la réalité canadienne. Elles font essentiellement partie de la dynamique de l'organisme. En plus, les bureaux régionaux assurent notre présence à travers le Canada.

Q Depuis le début du Commissariat, la jeunesse canadienne est apparue comme une priorité au sein des programmes. En est-il toujours ainsi ?

R Plus que jamais, d'autant plus que la jeunesse canadienne de l'an 2001 représente la première génération des enfants de la Loi sur les langues officielles. Les jeunes d'aujourd'hui ont eu l'avantage de grandir avec le bilinguisme en action. Leur attitude vis-à-vis les langues officielles est tout à fait différente de celle des jeunes et des adultes des années 60 et 70. Avec mon équipe, j'ai entrepris une consultation nationale dans le but de recueillir leurs idées, leurs opinions et leurs suggestions quant au contenu des programmes à l'intention de la jeunesse. Je veux être à leur écoute.

Q Vous tenez donc à les entendre avant d'entreprendre des projets d'envergure ?

R Je me dois de recueillir les propos des jeunes parce que ce sont eux les architectes de la société de demain. Ce sont eux qui exécuteront, qui mettront en œuvre les décisions que nous prenons aujourd'hui. Ce sont eux qui feront évoluer la société canadienne. En tant que Commissaire aux langues officielles, je veux comprendre comment eux, les jeunes, comptent contribuer au progrès de leur pays. La Consultation-Jeunesse qui se déroulera au cours de l'année devrait éclairer notre action future en faveur des jeunes. Je l'entreprends donc avec beaucoup d'enthousiasme et d'espoir.

Q Dans 30 ans, ce sont ces jeunes devenus adultes qui célébreront le 60e anniversaire du Commissariat. Comment résumeront-ils votre mandat, quel regard y porteront-ils ?

R J'espère que ces jeunes, qui seront devenus nos leaders, se souviendront que Dyane Adam a fait tout en son pouvoir pour réussir à créer une grande complicité mobilisatrice en faveur de la dualité linguistique canadienne et du plein épanouissement des communautés de langue officielle.

Q Qu'espérez-vous du Commissariat de l'an 2030 ?

R Rien de moins que ce qu'il est présentement, une vaillante équipe qui a le cœur à la tâche et qui croit en la grandeur de son mandat : travailler à l'édification continue de notre pays. C'est en ce sens que le Commissariat peut être un agent efficace et dynamique de changement.

MISSION DU COMMISSARIAT

En tant qu'agent de changement et bureau d'ombudsman, le Commissariat aux langues officielles, a comme mission de prendre toutes les mesures visant à assurer la réalisation des trois grands objectifs de la Loi sur les langues officielles, soit :

- l'égalité du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la Loi;
- le maintien et l'épanouissement des collectivités de langue officielle au Canada;
- l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES
OFFICE OF THE COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

Redactrice en chef : **Lyne Ducharme**
Redaction : **Monique Cousineau**
Révision française : **Henriette Levasseur**
Revision anglaise : **Colin Morton**
Infographie : **David Roach et Thérèse Boyer**

Édifice Canada
344, rue Slater
3e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Téléphone : (613) 996-6368
Sans frais : 1 877 996-6368
Télécopieur : (613) 943-2255
ISSN 1203-0996

Courrier électronique : message@ocol-clo.gc.ca
Site Web : www.ocol-clo.gc.ca

Pensez à recycler !
Imprimé au Canada sur du papier recyclé.